



# **Résolution sur la lutte contre la violence sexiste**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN LIGNE  
20-22 NOVEMBRE 2020

L'égalité et/ou la non discrimination sur base du genre est inscrite dans la Convention européenne des Droits de l'homme (art. 14 "Interdiction de discrimination") et reprise dans les valeurs communes sur lesquelles est fondée l'Union européenne (Traité de l'Union européenne, art. 2). Cependant, elle est loin d'être une réalité en Europe. L'une des manifestations les plus brutales de ce manque d'égalité est la violence sexiste, ancrée dans des relations patriarcales et des structures sociétales historiquement inégales (économiques, politiques, juridiques, etc.). La violence sexiste est une violence dirigée contre une personne en raison de son genre, de son identité de genre ou de son expression de genre, ou qui affecte des personnes d'un genre particulier de façon disproportionnée. La violence sexiste peut prendre de nombreuses formes : la violence domestique et entre partenaires, le viol et l'inceste, le trafic d'être humains, les mutilations génitales féminines, la violence et le harcèlement sexuels, mais également l'accès inégal à l'emploi, la violence économique et la violence psychologique, et la violence en ligne. Pour beaucoup de femmes et de filles, la violence sexiste est aggravée par des barrières juridiques, sociales et économiques qui les empêchent d'accéder à des informations et des services confidentiels sur la santé sexuelle et génésique. La violence sexiste affecte toutes les sphères de la société, que ce soit au niveau institutionnel, en public, dans la rue, dans des cadres domestiques, et dans les médias. Elle est l'une des formes les plus répandues de violation des droits humains qui continue de jouer un rôle puissant en façonnant la vie de femmes, de filles et de minorités de genre.

Chaque femme peut être victime de violence sexiste, indépendamment de son statut ou de son origine sociale. 33% des femmes dans l'UE ont subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans<sup>1</sup>, 43% ont subi des violences psychologiques de la part d'un partenaire actuel ou ancien<sup>2</sup>, 55% ont subi du harcèlement sexuel<sup>3</sup>, et en 2016 des partenaires intimes ou des membres de la famille ont intentionnellement donné la mort à plus d'une femme chaque jour (en commettant un féminicide)<sup>4</sup>. La violence sexiste est aussi l'un des crimes les moins signalés en raison de l'impunité, des stigmates, du silence et de la honte qui l'entourent. Pour illustrer ces faits, en 2012, plus de 85% des femmes dans l'UE n'ont pas signalé à la police avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles.<sup>5</sup> Cela démontre qu'il reste encore énormément de choses à accomplir pour aboutir à une société sans violence sexiste, et que tous les pays d'Europe peuvent faire mieux. Pendant la pandémie de COVID-19 en avril 2020, on a enregistré une augmentation de 60% des appels d'urgence par des femmes au sujet de violence domestique commise par leur partenaire intime comparé à la même période l'année

---

<sup>1</sup> Source : EIGE's calculation, FRA, Violence against women: an EU-wide survey, 2012.

<sup>2</sup> Source: Fundamental Rights Agency (FRA), Violence against women: an EU-wide survey, 2012.

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> Source: Eurostat (crim\_hom\_vrel) and United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) homicide statistics.

Note: les données relatives au nombre de femmes victimes d'homicide intentionnel par la famille et des connaissances ne sont pas disponibles pour l'Italie, Malte, la Slovaquie, l'Angleterre et le pays de Galles. Les données sur l'Autriche représentent la somme des homicides intentionnels des femmes commis par un partenaire intime et un membre de la famille ou des connaissances. Aucune donnée n'est disponible pour l'Irlande du Nord.

<sup>5</sup> Source: EIGE's calculation, FRA, Violence against women: an EU-wide survey, 2012.

précédente d'après l'OMS.<sup>6</sup> En outre, ONU Femmes indique que tous les types de violence à l'égard des femmes et des filles ont augmenté en raison de la pandémie de COVID-19 et appelle ce phénomène "la pandémie fantôme".<sup>7</sup>

Les jeunes femmes et filles sont encore plus vulnérables à la violence sexiste, parce qu'elles subissent des discriminations multiples et qu'elles sont des femmes, qu'elles sont jeunes et à cause d'autres facteurs, en particulier si elles souffrent d'un handicap, si elles sont sans-abri, si elles font partie de la communauté LHBTQI+, d'une minorité religieuse ou ethnique, ou si elles sont migrantes ou réfugiées. En guise d'exemple, la population plus jeune est disproportionnellement affectée par la traque furtive, le cyber-harcèlement. La violence sexiste affecte non seulement les femmes et les filles, mais également les personnes trans\*, non-binaires et transexuelles. Ces minorités de genre éprouvent des difficultés spécifiques et endurent des formes distinctes de violence, par conséquent leur expérience doit être intégrée dans toutes les réponses politiques à la violence sexiste, sans confondre leurs besoins et demandes avec ceux des femmes et des filles.

Un travail systématique de prévention de la violence est un élément essentiel de la lutte contre la violence sexiste qui inclut différents domaines tels que l'éducation et un travail avec les hommes et les garçons. Un élément crucial pour la prévention de la violence sexiste est la provision d'une éducation aux relations et à la sexualité. Cette éducation doit être accessible à tous les jeunes, tant dans les cadres d'enseignement formel que non formel, et elle doit les équiper des informations et des compétences essentielles pour leur permettre de prendre des décisions éclairées et de réaliser leurs droits sexuels et génésiques. L'éducation aux relations et à la sexualité doit également encourager la réflexion critique à propos de l'hétéronormativité et des rôles traditionnels de genre qui placent les femmes et les minorités de genre dans une position de subordination et qui valident le droit des hommes à exercer le contrôle sur elles. Reconnaissant ces faits, le Forum européen de la Jeunesse condamne tout cadre juridique qui restreint l'accès à l'éducation aux relations et à la sexualité ou la stigmatise et a pour effet d'intimider et de réduire au silence les éducateurs et activistes, en particulier le travail jeunesse qui joue un rôle très important dans la prévention de la violence dans des cadres d'éducation non formelle.

Dans le contexte de la protection des victimes, qui est un pilier essentiel de la prévention de la violence sexiste, renforcer les abris indépendants et financièrement stables ainsi que les centres de soutien psychologique pour offrir un espace sûr et une protection aux victimes est crucial pour lutter contre la violence sexiste. Pour toutes ces raisons, les gouvernements doivent accorder une attention prioritaire à l'égalité des genres dans

---

<sup>6</sup> Source:

<https://unric.org/en/who-warns-of-surge-of-domestic-violence-as-covid-19-cases-decrease-in-europe/>

<sup>7</sup>

<https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19>

leurs programmes politiques, car ce n'est que grâce à des efforts combinés qu'il pourra être garanti que les schémas d'oppression et d'humiliation ne seront pas répétés de génération en génération et que la violence sexiste sera enfin éradiquée de la société. Le sujet de l'égalité des genres et de la violence sexiste doit également être intégré dans des formations spécifiques pour des professions pertinentes, notamment les médecins et les enseignants, ainsi que dans les départements de la police et de la justice, pour que ces actes de violence ne restent pas méconnus et qu'ils soient gérés avec expertise. L'intégration des questions de genre peut être une première étape dans ce processus.

Ces revendications sont conformes au 2ème Objectif de la Jeunesse pour l'égalité de tous les genres, et à l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et elles visent également à rendre le 8ème objectif de la jeunesse, qui préconise une éducation de qualité, partiellement effectif, en plus de l'ODD 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie).

Tenant compte de tout ce qui précède, le Forum européen de la Jeunesse s'engage à :

- Sensibiliser à et accroître la visibilité de la violence sexiste subie par les jeunes et souligner la nécessité d'utiliser le langage approprié pour se rapporter à la violence sexiste pour éviter toute minimisation du problème.
- Promouvoir l'échange de bonnes pratiques, soutenir le travail des structures existantes et le développement de nouvelles structures pour traiter de la violence sexiste au sein des organisations membres du Forum Jeunesse, en se concentrant particulièrement sur la prévention, la détection et la réaction au harcèlement sexuel.
- Encourager les pays européens à intégrer l'égalité des genres dans l'administration et les programmes scolaires et à inclure une éducation exhaustive aux relations et à la sexualité à tous les niveaux scolaires, de préférence en adoptant une approche de pair à pair.
- Encourager l'Union européenne et les gouvernements nationaux à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul).
- Encourager les pays européens à faire un plaidoyer pour l'intégration plus importante du sujet de la violence sexiste dans l'éducation et la formation des départements de police et de justice.
- Encourager les législateurs nationaux à reconnaître et criminaliser le féminicide.